

LA MAISON BENOIT LABRE

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 AVRIL 2023



LA MAISON BENOIT LABRE

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 AVRIL 2023

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Résultats	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
LA MAISON BENOIT LABRE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme LA MAISON BENOIT LABRE, qui comprennent le bilan au 30 avril 2023, et les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 avril 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme un bon nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 30 avril 2023 et 2022, de l'actif à court terme et du passif à court terme au 30 avril 2023 et 2022 et de l'actif net au 1er mai 2022 et 2021 et au 30 avril 2023 et 2022. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 avril 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

• Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roland Naccache et Associés

Roland Naccache et Associés S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, le 20 septembre 2023

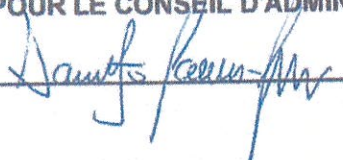
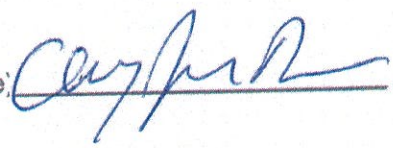
¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111929

LA MAISON BENOIT LABRE
BILAN
AU 30 AVRIL 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	2 013 710	1 344 189
Subventions à recevoir	135 186	-
Autres sommes à recevoir	-	4 567
Frais payés d'avance	6 436	1 802
	<u>2 155 332</u>	<u>1 350 558</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 3	6 604 041	2 918 581
	<u>8 759 373</u>	<u>4 269 139</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 4	569 363	684 934
Apports reportés - note 5	189 951	394 983
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an - note 7	5 328 986	1 631 291
	<u>6 088 300</u>	<u>2 711 208</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS - note 6	1 291 758	631 624
	<u>7 380 058</u>	<u>3 342 832</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	690 356	655 666
AFFECTATION INTERNE - note 8	670 500	270 500
NON AFFECTÉ	18 459	141
	<u>1 379 315</u>	<u>926 307</u>
	<u>8 759 373</u>	<u>4 269 139</u>

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

, administrateur (trice) , administrateur (trice)

LA MAISON BENOIT LABRE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2023

	Investi en immobili- sations	Affectation interne (note 8)	Non affecté	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	655 666	270 500	141	926 307	979 151
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges *	(14 857)	-	467 865	453 008	(52 844)
Investi en immobilisations	3 706 671	-	(3 706 671)	-	-
Variation des apports reportés	(666 487)	-	666 487	-	-
Utilisation de la dette à long terme	(2 990 637)	-	2 990 637	-	-
Affectation interne		400 000	(400 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	690 356	670 500	18 459	1 379 315	926 307

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

* Le solde correspond à :

Amortissement des immobilisations corporelles	(21 211)
Amortissement des apports reportés reliés aux immobilisations corporelles	<u>6 354</u>
	<u>(14 857)</u>

LA MAISON BENOIT LABRE
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de la Santé et des Services Sociaux	113 656	93 873
PSOC	447 646	858 240
Vers un chez soi	-	4 439
Mesure 12.1	348 958	204 112
Fonds surdose	15 000	-
CIUSSS réhabilitation de la communauté	47 909	(3 018)
Emploi-Québec (remboursement)	145 253	47 476
Ville de Montréal	26 424	27 409
Services Canada	197 097	48 680
Centraide	46 212	318 182
Dons avec reçu	177 786	-
Dons Fondations	690 086	557 370
Dons en denrées alimentaires	708 928	-
Dons par legs	13 000	
Fonds discrétionnaires	6 354	8 842
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	1 114
Revenus d'intérêts	1 188	11 036
Autres revenus	2 985 497	2 177 755
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 347 528	1 343 721
Dons en denrées alimentaires	690 086	557 370
Dépenses reliées aux programmes	157 872	83 181
Loyer et locations	61 775	58 095
Frais de bureau	28 482	36 386
Achats de nourriture	46 810	33 347
Entretien et réparations	24 749	31 311
Amortissement des immobilisations corporelles	21 211	19 427
Formation et conférences	50 244	12 111
Frais de mise en logement	26 110	-
Publicité et promotion	7 004	5 314
Honoraires professionnels	6 062	12 952
Frais de déplacement	4 352	9 209
Développement communautaire	7 794	7 276
Télécommunications	7 125	6 978
Vêtements et articles de toilette	6 200	4 524
Frais administratifs	13 294	3 486
Levée de fonds	22 492	2 594
Assurances	2 872	1 947
Intérêts et frais bancaires	427	1 370
	2 532 489	2 230 599
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	453 008	(52 844)

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

LA MAISON BENOIT LABRE
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	453 008	(52 844)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	21 211	19 427
Amortissement des apports reportés afférents aux d'immobilisations corporelles	(6 354)	(8 842)
	<u>467 865</u>	<u>(42 259)</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	(135 186)	40 198
Autres sommes à recevoir	4 567	17 933
Frais payés d'avance	(4 634)	(491)
Fournisseurs et charges à payer	(115 571)	478 420
Apports reportés	(205 032)	8 813
	<u>(455 856)</u>	<u>544 873</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	12 010	502 614
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 706 671)	(1 333 750)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de la dette à long terme	3 697 695	353 089
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations	666 487	608 253
	<u>4 364 182</u>	<u>961 342</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	669 521	130 206
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	1 344 189	1 213 983
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	2 013 710	1 344 189
Représentée par :		
Encaisse	2 013 710	1 344 189

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

**LA MAISON BENOIT LABRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 AVRIL 2023**

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Maison a été fondée par Tony Walsh en tant que refuge de jour pour les sans-abris. Elle est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme s'est engagé à :

- Être un lieu d'accueil communautaire harmonieux et propice à l'apprentissage pour les gens dans le besoin;
- Œuvrer pour la justice sociale, en encourageant les relations pacifiques;
- Aider les collectivités à prendre soin de leurs membres notamment en leur servant des repas, en offrant le soutien nécessaire à leur réinsertion sociale et en favorisant le renforcement de leur estime de soi;
- Promouvoir la charité et le réseautage entre personnes, entreprises et sociétés œuvrant dans des domaines similaires et, dans certains cas, offrir l'assistance financière nécessaire;
- Offrir en location des unités résidentielles destinées à des personnes à revenu faible ou modeste, itinérantes et à risques d'itinérance.

La Maison est enracinée profondément dans la communauté et est dépendante de dons et de bénévolat.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Le recouvrement des comptes clients et autres créances est également sujet à certaines estimations et hypothèses. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les produits de dons sont constatés lorsque les activités - bénéfice ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

LA MAISON BENOIT LABRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 AVRIL 2023

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers :

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent fournisseurs et frais courus et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

<u>Description</u>	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Bâtiment	Amortissement dégressif	4 %
Matériel et équipements de cuisine	Amortissement dégressif	20 %
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %
Équipements informatiques	Amortissement dégressif	30 %
Mobilier et équipements de bureau	Amortissement dégressif	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

LA MAISON BENOIT LABRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 AVRIL 2023

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures, de services ou de biens

Les dons reçus sous forme de fournitures sont comptabilisés à leur juste valeur. Les apports reçus sous fournitures se composent de dons en denrées reçues. La juste valeur des dons en denrées reçues est établie par l'organisme donateur Moisson Montréal.

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	1 630 856	-	1 630 856	1 365 428
Bâtiment - projet de construction	4 896 522	-	4 896 522	1 504 825
Matériel roulant	105 921	40 327	65 594	33 543
Matériel et équipements de cuisine	5 141	2 771	2 370	2 962
Équipements informatiques	13 479	8 163	5 316	7 594
Mobilier et équipements de bureau	5 873	2 490	3 383	4 229
	6 657 792	53 751	6 604 041	2 918 581

Le bâtiment en cours de construction n'est pas amorti, car il n'est pas en service au 30 avril 2023.

4 CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	17 769	1 329
Fournisseurs projet de construction	314 932	461 957
Taxes à la consommation de construction	118 408	109 765
Salaires et charges sociales courus à payer	24 795	25 001
Vacances à payer	93 459	86 882
Sommes à remettre à l'État		
	569 363	684 934

LA MAISON BENOIT LABRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 AVRIL 2023

5 APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considérées et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 30-avr 2022	Affectation durant l'exercice	Utilisation durant l'exercice	Solde 30-avr 2023
	\$	\$	\$	\$
Ministère de la Santé et des Services Sociaux				
PSOC	15 401	126 622	117 093	24 930
Vers un chez soi	224 582	-	224 582	-
Fonds surdose	58 333	397 400	315 558	140 175
Ville MTESS	-	149 759	124 913	24 846
Centraide	96 667	-	96 667	-
	394 983	673 781	878 813	189 951

6 APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports affectés ayant servi à l'acquisition de nouvelles immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

	Solde 30-avr 2022	Affectation durant l'exercice	Utilisation durant l'exercice	Solde 30-avr 2023
	\$	\$	\$	\$
CIUSSS Montréal - Vers un chez soi	589 500	559 041	-	1 148 541
Contributions internes	18 753	46 747	-	65 500
DRSP	-	60 700	-	60 700
Caisse Desjardins	1 728	-	346	1 382
Hockey Helps The Homeless	5 950	-	1 785	4 165
Agriculture et Agroalimentaire Canada	10 845	-	3 253	7 592
Campagne de financement - construction	4 848	-	970	3 878
	631 624	666 488	6 354	1 291 758

LA MAISON BENOIT LABRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 AVRIL 2023

7 DETTE À LONG TERME

	2023	2022
	\$	\$
Hypothèque remboursable à demande, garantie par hypothèque de 1er rang sur le terrain et le bâtiment en cours de construction d'une valeur comptable nette de 5 974 013 \$, portant intérêt au taux de base plus 0,5%, et par une garantie gouvernementale de la SHQ (programme AccèsLogis)	5 328 986	1 631 291
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	5 328 986	1 631 291
	-	-

8 AFFECTATIONS INTERNES

Le Conseil d'administration a résolu de créer des affectations internes dont les objets sont d'accumuler des sommes permettant d'effectuer les dépenses futures prévues par l'organisme. Les affectations internes créées sont les suivantes:

	Solde 30-avr 2022	Affectation durant l'exercice	Utilisation durant l'exercice	Solde 30-avr 2023
	\$	\$	\$	\$
Projet de construction	270 500	400 000	-	670 500

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. En date de fin d'exercice, les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un court délai.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir. Les subventions proviennent d'organisme reconnus.

**LA MAISON BENOIT LABRE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 30 AVRIL 2023**

9 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, la dette de l'organisme comporte un taux d'intérêt variable, conséquemment, il encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.